

COMMUNE DE PLOZÉVET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente

<u>Date de convocation</u> :	19 novembre 2015	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre PLOUZENNEC, Maire.
<u>Date d'affichage</u> :	17 décembre 2015	Présents : Pierre PLOUZENNEC, Jean-Bernard YANNIC, Gaby PETON, Rémy STRULLU, Annie MARZIN, Philippe SANDRIN, Yves GOUESSE, Jean-Paul KERVEILLANT, Alain OLIVIER, Jean-François JAFFRY, Françoise BOCQUET, Bénédicte DARAS RIPIA, Marie-Christine CAMENEN, Brigitte BREMAUD, Thierry SCLAMINEC, Thomas LE REUN, Jocelyne KERVELLA-LAINE, Jean-Marc JAOUEN.
<u>Date de publication</u> :	17 décembre 2015	Absents : Elyane LE BLEIS, Michèle ROUSSEAU (procuration à Bénédicte DARAS RIPIA), Véronique LE SCAON, (procuration à Gaby PETON), Claudie GUENOLE, (procuration à Philippe SANDRIN), Claude CONROD, (procuration à Jocelyne KERVELLA-LAINE).
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	23	
<u>Présents</u> :	18	
<u>Pouvoirs</u> :	4	M. Thomas LE REUN, a été élu secrétaire de séance.
<u>Votants</u> :	22	Mme Colette Lautredu, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

DCM 2015-6-15

Le Conseil municipal de la commune de Plozévet, réuni en séance le 27 novembre 2015 déclare :

OBJET

**Vigilance
projet
zone de
libre-échange
transatlantique
TAFTA**

Le 8 juillet 2013, l'Union européenne a entamé les négociations avec les États-Unis d'Amérique en vue de la création d'une zone de libre-échange transatlantique. C'est la Commission européenne qui conduit les négociations pour l'Union européenne, sous mandat du 14 juin 2013 du Conseil de l'Union européenne, et par conséquent de ses États membres.

Ce mandat n'a pas été officiellement rendu public, contrairement à ce qu'avait souhaité la France.

Dans une résolution adoptée le 23 mai 2013, le Parlement européen rappelle que le texte final de l'accord devra être soumis à son approbation, et demande à être étroitement associé au suivi des négociations.

Or, il s'avère que le mandat et le contenu des négociations sont strictement confidentiels, et seules des fuites permettent d'avoir accès à quelques informations. On sait que la Commission européenne a récolté les doléances de 140 lobbies et multinationales dans le plus grand secret. Désormais, son seul interlocuteur serait le Département d'État américain, sans que les parlements ni les citoyens en soient informés.

Ce projet d'accord pourrait poser problème dans la mesure où il vise à réduire l'ensemble des « obstacles » au commerce entre les deux rives de l'Atlantique. Les droits de douane étant déjà très faibles, il s'agit en réalité d'harmoniser les normes existantes.

Le Conseil municipal, réaffirme son attachement au modèle social, environnemental et culturel européen, qui a conduit l'Union européenne à faire des choix parfois très différents de ceux des États-Unis d'Amérique en matière de normes.

C'est le cas par notamment en ce qui concerne le droit du travail, l'agriculture et l'alimentation, la culture, l'énergie, la santé ou encore l'environnement.

La remise en cause par un éventuel accord de ces normes, qui protègent les citoyens européens ainsi que des pans cruciaux de notre économie et émanent de leur volonté souveraine, serait inacceptable.

Le Conseil municipal de Plozévet, après en avoir délibéré (22 pour) :

- demande la diffusion publique des éléments de la négociation favorisant ainsi un débat public sur le partenariat envisagé ;
- demande au Gouvernement de s'opposer et au Parlement européen d'apposer son veto à tout accord qui remettrait en question le cadre réglementaire notamment en matière d'environnement, de santé, de diversité culturelle et linguistique, de protection des citoyens ;

Décide dès à présent, en tant qu'assemblée élue, de s'opposer à la mise en œuvre de ce traité si les demandes précitées n'étaient pas satisfaites.

À PLOZÉVET, le 17 décembre 2015

Pour extrait conforme,

Pierre PLOUZENNEC, Maire

